

# Tour de Saint-Vincent-de-Reins par la Madone



Randonnée n°15336496

Une randonnée proposée par Pierre Canard

Au départ de la gare de Saint-Vincent-de-Reins partez sur les traces de Marie-Louise, la locomotive qui assurait la liaison entre Amplepuis et Saint-Vincent en passant par Cublize et Magny. Puis montez sur les hauteurs de Magny pour revenir à Saint-Vincent en passant par la Madone

<b>Durée :</b>	4h30	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11.98km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	384m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	380m	<b>Régions :</b>	Massif central, Beaujolais
<b>Point haut :</b>	768m	<b>Commune :</b>	Saint-Vincent-de-Reins (69240)
<b>Point bas :</b>	487m		

## Description

Se garer au niveau de la gare de Saint-Vincent-de-Reins.

**(D/A)** Traverser la D10 et se diriger vers le Sud.

**(1)** Prendre sur la gauche le chemin qui remplace l'ancienne voie ferrée.

**(2)** Traverser le Chemin du Janicot et continuer tout droit.

**(3)** Traverser la Route du Lacheron et poursuivre en face en direction du Patirot. Laisser le chemin du Patirot qui monte sur la gauche et continuer tout droit. Emprunter ensuite tout droit la partie goudronnée jusqu'au rond-point puis prendre à droite. Traverser le pont sur le Reins, puis bifurquer à gauche pour longer la D10 jusqu'au niveau de la station d'épuration.

**(4)** Traverser avec prudence pour s'engager dans le chemin empierré qui monte sur la droite entre la dernière maison et les conteneurs à ordures ménagères.

**(5)** Au croisement, continuer tout droit en direction de la Place.

**(6)** Traverser le lieu-dit, et prendre le 4<sup>e</sup> chemin sur la droite. Continuer tout droit jusqu'à la prochaine intersection à l'angle d'un bois.

**(7)** Poursuivre à droite jusqu'à l'embranchement suivant. Laisser la route à droite et aller tout droit. Garder cette même direction sans tenir compte des chemins adjacents. Rejoindre l'embranchement de la croix en bois verni.

**(8)** Aller tout droit.

**(9)** À la Croix Chaprenne, traverser la D9 pour monter en direction du Plat de Coeur et continuer en prenant deux fois sur la droite. Poursuivre dans le bois jusqu'à l'embranchement suivant.

**(10)** Descendre sur la droite puis prendre encore à droite pour aller jusqu'à la Madone où il est possible de visiter la chapelle qui est généralement ouverte.

**(11)** Revenir sur ses pas jusqu'à l'intersection précédente et reprendre le circuit en virant à droite. Redescendre jusqu'à Saint-Vincent-de-Reins, traverser la D108 et emprunter en face la Montée de la Grande Côte. Une fois en haut, virer à gauche Rue de Thizy (D9).

**(12)** Prendre à droite, Rue Centrale, passer le long de l'église, puis virer à droite en suivant le Chemin Champagnat jusqu'au cimetière. Tourner à droite, suivre le chemin du milieu en face de vous puis plus bas, virer à gauche. Continuer toujours tout droit jusqu'à retrouver la D10 et la suivre à

## Points de passages

**D/A Gare de Saint-Vincent-de-Reins**  
N 46.081725° / E 4.390603° - alt. 530m - km 0

**1 Chemin de la voie ferrée**  
N 46.080334° / E 4.391308° - alt. 539m - km 0.17

**2 Chemin du Janicot**  
N 46.076033° / E 4.394012° - alt. 533m - km 0.7

**3 Route du Lacheron**  
N 46.066212° / E 4.396307° - alt. 513m - km 1.83

**4 Chemin empierré à droite**  
N 46.051608° / E 4.394384° - alt. 495m - km 3.71

**5 Lieu-dit Chantoiseau**  
N 46.051958° / E 4.38997° - alt. 562m - km 4.28

**6 La Place**  
N 46.053712° / E 4.380128° - alt. 658m - km 5.14

**7 Croisement**  
N 46.0544° / E 4.370441° - alt. 728m - km 5.99

**8 Croix en bois verni**  
N 46.066835° / E 4.368371° - alt. 662m - km 7.42

**9 Croix de Mission en pierre de taille**  
N 46.070951° / E 4.369086° - alt. 677m - km 7.89

**10 Embranchement**  
N 46.079348° / E 4.378112° - alt. 743m - km 9.23

**11 La Madone - Chapelle**  
N 46.077291° / E 4.382435° - alt. 675m - km 9.71

**12 Rue Centrale**  
N 46.074792° / E 4.387534° - alt. 588m - km 10.55

**D/A Gare de Saint-Vincent-de-Reins**  
N 46.081719° / E 4.390593° - alt. 530m - km 11.98

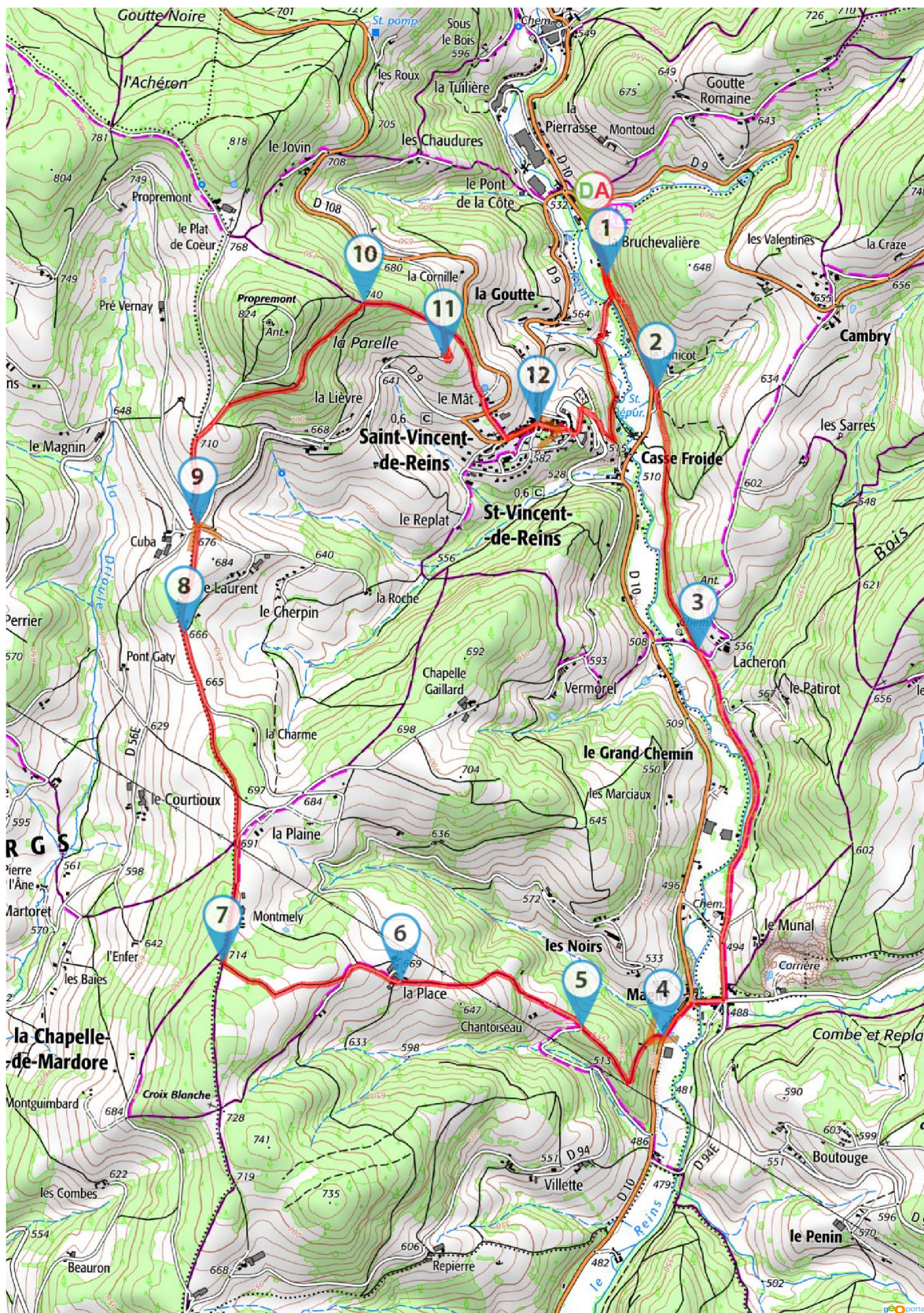
gauche pour revenir à la gare (**D/A**).

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-tour-de-saint-vincent-de-reins-par-la-ma/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

## du visorandonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



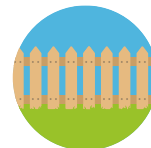
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



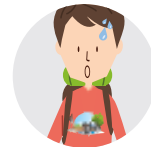
#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.